

6127



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Le Préfet**

Nice, le **18 AOUT 2022**

**Lettre recommandée avec AR** = 22.162.113.3029.4

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2018 et prorogé le 24 décembre 2020, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrite sur la commune de Bouyon. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de deux réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018. Une réunion des personnes publiques associées s'est tenue le 25 novembre 2021 au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Bouyon.

Monsieur le Président de la Délégation  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
auprès du centre national de la propriété forestière  
7, impasse Ricard-Digne  
13004 Marseille

**Maurice LESECQ**  
Commissaire Enquêteur

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente lettre, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
CAB 4576  
  
Benoît HUBER

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance  
Copie : Monsieur le Sous-Préfet de Grasse

(/)Accueil(/) > Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

# Suivre un envoi

[Aide en ligne](https://aide.laposte.fr/) (https://aide.laposte.fr/)

Renseignez le n° de suivi ou d'avis de passage de 11 à 15 caractères colissimo chronopost **Courrier**

2c16211330294

**Rechercher**

(https://www.laposte.fr/français/outils/suivre-vos-envois)

## Lettre Recommandée N°2C16211330294

**TYPE DE LIVRAISON**  
Courrier remis contre signature

Pris en charge par La Poste <b>vendredi 19 août</b>	En cours d'acheminement	En préparation avant distribution	Livraison reprogrammée	Distribué <b>lundi 22 août</b> Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
--	-------------------------	-----------------------------------	------------------------	--

### Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
lundi 22 août	Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
lundi 22 août	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
samedi 20 août	Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera remis en livraison au plus tôt. Le choix de la date de relivraison ou d'un point de retrait est possible jusqu'à minuit sur notre site internet.
samedi 20 août	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
vendredi 19 août	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.
vendredi 19 août	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

### Tout savoir sur nos services en ligne !

- Envoyer un colis**  
(https://www.laposte.fr/colissimo-en-ligne)
- Commander des timbres**  
(https://www.laposte.fr/timbres)
- Imprimer des timbres**  
(https://www.laposte.fr/mon-timbre-en-ligne)
- Acheter des emballages**  
(https://www.laposte.fr/boutique/c/cartonsboitespostalesetcolissimo-courrier-en-ligne)
- Envoyer une lettre recommandée en ligne**  
(https://www.laposte.fr/envoi-colis-boite-aux-lettres)
- Envoyer depuis votre boîte aux lettres**  
(https://www.laposte.fr/envoi-colis-boite-aux-lettres)
- Consulter nos tarifs**  
(https://www.laposte.fr/tarifs-postaux-colis)

*H*

Besoin d'aide ?

